Nations Unies A/61/PV.62

Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

62e séance plénière
Jeudi 30 novembre 2006, à 15 heures
New York

Présidente : M^me^ Al-Khalifa . . . . . (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 13 de l'ordre du jour (*suite*)

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/61/298 et A/61/355)

Projets de résolution (A/61/L.35 et A/61/L.36)

M^me^ Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'instabilité qui règne dans la région du Moyen-Orient, caractérisée par l'expansion des colonies israéliennes dans la bande de Gaza, la poursuite de la construction du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé et la situation complexe au Liban, est une réalité qui a une incidence non seulement sur la région elle-même, mais aussi sur la communauté internationale tout entière.

Le nombre de tués, de blessés, de déplacés, de sans-abri et de personnes privées des services de base dans le territoire palestinien occupé s'accroît à un rythme alarmant. Actuellement, le taux de pauvreté avoisine 50 % dans le territoire palestinien occupé et atteint 70 % dans la bande de Gaza.

Israël poursuit la construction du mur, ignorant et défiant ainsi manifestement l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 et violant la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale du 20 juillet 2004, laquelle réaffirme la situation illicite découlant de la construction du mur de séparation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par la grande dévastation physique, économique et sociale qu'engendre le mur, lequel divise le territoire palestinien occupé en cantons isolés et clôturés, détruisant ainsi des communautés entières et coupant Jérusalem-Est du reste du territoire. Le mur, dont 42 % sont terminés, ce qui signifie que 336 kilomètres ont déjà été construits et qu'il reste encore 102 kilomètres à construire, isolera plus de 230 000 Palestiniens.

Le Gouvernement libanais a entrepris beaucoup d'effort pour stabiliser la situation dans son territoire depuis qu'Israël a impitoyablement agressé le pays et gravement violé l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban. Le déploiement de l'armée libanaise dans la partie méridionale du pays et l'accroissement de la coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban sur le territoire libanais sont quelques exemples de ces efforts.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être pleinement respectées. Le Gouvernement israélien doit remplir ses obligations et cesser

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

immédiatement tous les actes de provocation contre le Liban, y compris les violations de son espace aérien.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions menées par Israël, la puissance occupante, telles que sa décision illégale du 14 décembre 1981 tendant à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et ses structures institutionnelles, et les mesures prises par Israël pour imposer sa juridiction et son administration dans cette zone sont nulles et non avenues et sans effet juridique.

Nous réaffirmons également que toutes ces mesures et actions, y compris les activités illégales de construction et d'expansion de colonies israéliennes dans le Golan syrien occupé depuis 1967, constituent une violation flagrante du droit international, des conventions internationales, de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'ONU, en particulier de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, de la IV^{e} Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et ignorent la volonté de la communauté internationale. Le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de se conformer aux dispositions de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et de se retirer complètement du Golan syrien occupé jusqu'à la frontière du 4 juin 1967.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme une fois de plus son appui au processus de paix au Moyen-Orient, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix.

De même, nous désapprouvons les tentatives visant à modifier le mandat du processus de paix et l'imposition de mesures et stratégies unilatérales tendant à permettre à Israël, puissance occupante, de dicter une solution unilatérale et illégale. Le Mouvement des pays non alignés appelle une fois encore à la reprise de négociations directes et sérieuses entre les parties, dans le but de parvenir à un accord global, juste, durable et pacifique sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et des règles et principes du droit international.

M. Grönberg (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, s'alignent sur cette déclaration.

L'Union européenne voudrait tout d'abord se féliciter de l'accord conclu entre le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ehud Olmert en vue d'instaurer un cessez-le-feu mutuel à Gaza. Nous estimons qu'il s'agit d'un premier pas prometteur sur le chemin de la paix et appelons les deux parties à veiller au strict respect de leurs engagements et à éviter de prendre des mesures hâtives qui pourraient compromettre les progrès sur la voie d'une accalmie durable. L'Union européenne encourage les deux parties à s'efforcer d'étendre le cessez-le-feu à la Cisjordanie.

Tout en se félicitant de ce fait nouveau encourageant, l'Union européenne appelle les parties à promouvoir davantage la redynamisation urgente du processus de paix. Nous demandons instamment aux Palestiniens d'œuvrer en faveur de l'unité nationale et de former un gouvernement dont le programme soit conforme aux principes du Quatuor et qui permette un engagement rapide. Ce gouvernement d'unité nationale pourrait aussi collaborer avec la communauté internationale pour appuyer la relance du processus de paix.

Nous réitérons notre appel en faveur de la libération immédiate du soldat israélien enlevé, et nous nous félicitons des efforts faits à cette fin, y compris ceux déployés par les partenaires dans la région. Nous réitérons également notre appel en faveur de la libération immédiate des ministres et membres du Parlement palestiniens qui sont détenus en Israël.

L'Union européenne souligne l'importance de la mise en œuvre, par les deux parties, de l'Accord réglant les déplacements et le passage, de novembre 2005. Nous demandons également à Israël de respecter les accords précédents et de remplir les obligations qui lui incombent à ce titre. Nous insistons sur l'importance particulière du fonctionnement régulier des points de passage de Gaza, en particulier à Rafah, et exhortons Israël à tout mettre en œuvre pour faire en sorte qu'ils soient ouverts et le demeurent.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, comme l'ont souligné également les rapports récents de plusieurs

institutions des Nations Unies. Nous renouvelons notre appel pour qu'Israël reprenne immédiatement le transfert des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'il retient. Nous encourageons les donateurs et autres à utiliser pleinement le mécanisme international temporaire.

L'Union européenne réaffirme son intention de contribuer activement aux travaux du Quatuor afin de remettre d'urgence le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails, de manière à avancer vers un règlement global de la question qui s'appuierait sur la Feuille de route, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les engagements pris à Charm el-Cheikh en 2005. Ces efforts doivent être déployés en coopération étroite avec les partenaires arabes. Nous prônons une intensification des efforts visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur toutes ses voies de négociation.

L'Union européenne encourage les parties à poursuivre sur la voie du dialogue et de la négociation directs en vue de concrétiser pleinement la vision prévoyant deux États, un Israël vivant en toute sûreté et sécurité et une Palestine, viable, souveraine et démocratique, qui cohabiteraient dans la paix et la sécurité. Les questions relatives au statut final, y compris la question des frontières, doivent être agrées par les deux parties. L'Union européenne insiste sur le fait qu'une paix et une sécurité durables ne seront possibles dans la région qu'en parvenant à un règlement global fondé sur une solution au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États**.**

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient continue d'être une source de grave préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. L'inquiétude s'est encore accrue au fil de l'année écoulée car les choses ont continué à évoluer de manière négative et la situation dans la région s'est à nouveau détériorée dans de nombreux aspects. Cette tendance est essentiellement due aux politiques colonialistes et aux crimes de guerre commis par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à l'expansion de la campagne israélienne d'agression et de terreur menée à l'encontre de la population palestinienne de Gaza et du peuple libanais durant l'été. En fait, ces événements ont entraîné une intensification du conflit arabo-israélien.

Le cœur du problème au Moyen-Orient est, bien entendu, la question de Palestine. Cette question n'est à nulle autre pareille compte tenu des injustices sans précédent qui sont infligées à tout un peuple depuis maintenant près de 40 ans. En outre, le fait que l'injustice se poursuit montre qu'au moins une partie de la région n'a pas encore atteint les objectifs de libération nationale dans toute sa complexité et avec tous les conséquences qu'elle entraîne sur le développement social, économique et politique.

Cette situation, conjuguée à d'autres facteurs, tels que l'occupation israélienne du Golan syrien et de certaines parties du Liban, la prolifération des armes de destruction massive, l'escalade des tensions et la montée de l'extrémisme, compromet gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le seul moyen de commencer à combattre tous les maux dont nous sommes témoins aujourd'hui au Moyen-Orient est d'accepter le fait qu'il ne peut y avoir qu'une solution négociée à la question de Palestine et du conflit arabo-israélien. Un tel règlement doit se fonder sur les dispositions pertinentes du droit international et sur les résolutions de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité, qui est l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À l'évidence, il est impératif d'adhérer à ces principes pour parvenir en fin de compte à un tel règlement de paix. Le processus de paix au Moyen-Orient repose sur des principes et des résolutions, qui doivent représenter le contexte dans lequel une solution pourra être trouvée à ce conflit tragique. Ignorer l'aspect crucial du problème et passer outre au droit international lorsque l'on traite de ce conflit ne pourra mener qu'à l'échec.

Cela m'amène à évoquer l'un des faits les plus importants survenus au cours de ces décennies de conflit israélo-arabe, à savoir l'initiative adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth en 2002 et réitérée au Sommet arabe organisé au Soudan en mars de cette année. À cet égard, l'Initiative de paix arabe demande à Israël de se retirer totalement de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, réaffirmées par la Conférence de Madrid de 1991, et du principe « terre contre paix ». De plus, l'Initiative de paix arabe demande également à Israël d'accepter un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, en échange de

l'établissement de relations normales avec Israël dans le cadre d'une paix globale.

Il est pour le moins regrettable de constater qu'à chaque fois que la partie arabe a tendu une main pacifique, celle-ci a été violemment rejetée par Israël qui continue de déchaîner sa force brutale sur le peuple palestinien, otage de son occupation. Néanmoins, nous continuons d'espérer que la puissance occupante répondra positivement à cette chance historique en mettant fin à son occupation et à son agression contre le peuple palestinien et sa terre.

Je voudrais maintenant évoquer la question de Jérusalem, qui est de la plus haute importance pour le peuple palestinien ainsi que pour les nations arabes et pour les musulmans et les chrétiens du monde entier. À cet égard, Israël a intensifié sa politique de colonisation illégale et d'annexion de facto de zones situées dans Jérusalem-Est occupée en poursuivant la construction et l'expansion de colonies illégales de peuplement, ainsi que la construction illicite de son mur.

Le fait qu'Israël ait l'intention de mettre en œuvre son plan dit « E 1 » est particulièrement inquiétant. Cette mesure illégale coupera la Cisjordanie en deux et constituera un obstacle véritable aux déplacements des Palestiniens, tout en isolant Jérusalem-Est du reste du territoire palestinien. Il est clair que de tels actes visent à saper l'intégrité et la continuité du territoire palestinien occupé et qu'ils rendent, ce faisant, la vision d'un règlement prévoyant deux États purement impossible. Sans un territoire palestinien viable, il ne peut y avoir de règlement prévoyant deux États.

Israël a poursuivi ces politiques illégales malgré l'interdiction absolue de ce type de colonisation au titre de la IV^{e} Convention de Genève et de son Protocole additionnel I, qui qualifie une telle activité de crime de guerre, tout comme le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Israël a mené toutes ces activités en dépit de la réaffirmation de l'applicabilité de la IV^{e} Convention de Genève à ces activités par 27 résolutions demandant à la puissance occupante d'en respecter les dispositions, qui exigent notamment explicitement la cessation des activités de peuplement et jugent l'annexion de Jérusalem-Est nulle et non avenue. À cet égard, nous apprécions au plus haut point la décision du Costa Rica et d'El Salvador de retirer leurs missions diplomatiques de Jérusalem, conformément à la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité.

Avant de conclure, je tiens à répéter que la communauté internationale doit s'engager à faire cesser les brutalités que la puissance occupante inflige à notre peuple. Si les nations du monde souhaitent véritablement établir la paix au Moyen-Orient – et ainsi, stabiliser la paix et la sécurité internationales – elles doivent commencer par la Palestine.

Le cessez-le-feu initié par la partie palestinienne, et qu'Israël a accepté, pourrait être une lueur d'espoir au milieu du désespoir de notre peuple. Ce cessez-le-feu, en particulier s'il est étendu à la Cisjordanie, pourrait ouvrir la voie à une reprise des pourparlers de paix entre les deux parties. Depuis qu'il a été élu Président, et en sa qualité de Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Mahmoud Abbas n'a cessé d'appeler Israël à engager des négociations sur le statut final. Espérons que les appels de l'autre partie seront sincères et suivis d'effets.

Le respect par Israël du droit international et de ses obligations en tant que puissance occupante au titre de la IV^{e} Convention de Genève serait un pas dans la bonne direction. En outre, Israël ne doit plus perdre de temps. Il doit tirer parti du geste fait par les pays arabes – l'Initiative de paix arabe – et se retirer de tout le territoire arabe qu'il occupe depuis juin 1967 afin de favoriser une paix juste et globale. Israël doit s'engager en faveur de la solution prévoyant deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 et des résolutions pertinentes du droit international.

Le monde ne doit jamais oublier qu'il s'est engagé à mettre fin à l'occupation et à la colonisation. C'est pourquoi le rôle et la responsabilité de la communauté internationale continuent d'être essentiels. Nous avons bon espoir que les membres de l'Assemblée générale assumeront ce rôle.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Beaucoup d'années se sont écoulées depuis la fin de l'occupation de nombreux pays qui étaient sous le joug de la domination étrangère à l'époque coloniale, laquelle avait été à l'origine de tant de souffrances humaines et avait poussé tant de pays à lutter pour se libérer de l'occupation. Nombre de ces pays sont parvenus à l'indépendance au milieu du siècle dernier, triomphant d'une période difficile et douloureuse de leur histoire. Ceci a incité l'ONU à adopter, le 14 décembre 1960, la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, sur la base du droit à l'autodétermination, du droit de tous les peuples à la liberté et à l'égalité et de la conviction que toutes les nations, petites ou grandes, ont les mêmes droits au titre de la Charte des Nations Unies.

Pourtant, le Moyen-Orient continue de subir une occupation de longue durée. Les peuples du Moyen-Orient continuent de subir le joug de l'occupation et toutes sortes d'humiliations et de tortures. Bien que la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche presque à sa fin, il n'existe aucune lueur d'espoir de voir la fin du colonialisme dans les territoires arabes occupés. Israël tente d'asseoir son occupation par la force, poursuivant sa politique de colonisation par l'implantation de nouvelles colonies de peuplement.

Il se produit au Moyen-Orient une série d'événements menés méthodiquement, délibérément et systématiquement dans le but d'en modifier le caractère politique et géographique afin d'empêcher la réalisation des aspirations de ses peuples au progrès et à la stabilité. Cette région, contrairement à beaucoup d'autres, est très importante. Sa déstabilisation a donc des répercussions graves et directes non seulement sur les régions voisines, mais sur le monde entier.

En effet, il est regrettable que quatre décennies se soient écoulées depuis qu'Israël a occupé ces territoires arabes en 1967, et qu'il ne s'en soit pas retiré, comme le lui demandent les résolutions du Conseil de sécurité, afin que soit instaurée la paix à laquelle nous aspirons tous, y compris les peuples de la région. C'est là une grande source de désarroi et de frustration pour la région qui se dirige malgré elle vers un destin inconnu qui pourrait nuire à tous en raison des dérobades et des refus répétés d'Israël de se conformer aux conventions, résolutions et instruments internationaux.

Du fait de la continuation depuis plus de 39 ans du conflit israélo-arabe – avec à son cœur la question de Palestine – l'instabilité et l'insécurité règnent dans toute la région. Tous les pays de la région attachent une grande importance à la question de Palestine, qui a des retombées graves et directes sur la région. La communauté internationale a une responsabilité particulière envers le peuple palestinien et sa situation. Le recours à une force écrasante pour l'assujettir a été futile, et les événements récents en ont prouvé l'inutilité.

Israël a envahi le Liban à plusieurs reprises – en 1978, 1982, 1993 et 1996 – mais l'agression israélienne la plus marquante contre ce pays s'est produite l'été dernier. Israël a lancé une campagne intensive qui a démarré le 12 juillet et s'est poursuivie pendant 33 jours. Il a utilisé toutes sortes d'armements sophistiqués, y compris des bombes à grappes, a détruit l'infrastructure libanaise, bombardé des zones résidentielles sûres et tué des centaines de civils, en violation flagrante des droits fondamentaux du peuple libanais, notamment le droit à la vie. Personne n'a été épargné – pas même les observateurs des Nations Unies tués à Khiam les 23 et 25 juillet 2006. Qana a été le théâtre d'un nouveau massacre le 21 juillet 2006, 10 ans après un premier massacre survenu au même endroit en 1996 pendant l'opération « raisins de la colère », au cours de laquelle Israël avait imposé un blocus aérien et maritime au Liban.

Bien que les résolutions et les instruments internationaux interdisent l'acquisition de territoire par la force – dont la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale qui stipule qu'il est illégal d'acquérir des territoires par l'emploi ou la menace de la force – ce qui se produit dans le Golan syrien occupé met au jour les objectifs expansionnistes d'Israël, qui violent la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité par laquelle ce dernier avait indiqué que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Par sa résolution 1322 (2000), le Conseil de sécurité a demandé à Israël, puissance occupante, de se conformer scrupuleusement à ses obligations juridiques et aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la IV^{e} Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, cet instrument s'appliquant à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967.

Le rapport du Conseil économique et social publié sous la cote A/61/67 affirme que la population arabe du Golan syrien occupé est pleinement intégrée dans les systèmes israéliens de prestation de services juridiques, administratifs et sociaux. Il est indiqué au paragraphe 81 du rapport qu'Israël a commencé à appliquer son système d'enseignement dans le territoire syrien occupé en 1967, remplaçant le programme syrien. En outre, il utilise les ressources en eau du Golan syrien occupé.

Plusieurs rapports constatent qu'Israël poursuit sans discontinuer ses politiques d'implantation de colonies de peuplement et de confiscation de terres. Quarante-quatre colonies ont été élargies sur les ruines

de villages arabes détruits pendant l'occupation, en violation de la résolution 60/108 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2005, où il est énoncé, au paragraphe 3, que l'Assemblée

> « Considère que toutes les mesures et décisions législatives et administratives qui ont été prises ou seront prises par Israël, la puissance occupante, pour modifier le caractère et le statut juridique du Golan syrien occupé sont nulles et non avenues, constituent une violation flagrante du droit international et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et n'ont aucun effet juridique ».

Il importe d'intensifier les efforts internationaux pour réaliser un règlement pacifique afin de fournir des perspectives de paix à la région. Cela exige de la volonté politique, mais il faut aussi convaincre fermement Israël que c'est la meilleure solution. Il ne fait aucun doute que, sinon, le cycle infernal de la violence meurtrière se perpétuera indéfiniment dans la région. Il ne saurait y avoir de règlement global sans l'application pleine et entière de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa conviction que si l'on veut qu'un règlement durable et global du conflit israélo-arabe amène la paix et la sécurité aux peuples de la région, il est indispensable, aujourd'hui plus que jamais, d'engager une action internationale pour convaincre Israël de se retirer de tout le territoire arabe occupé et d'appliquer toutes les résolutions internationales pertinentes, ainsi que les termes de la Feuille de route, qui demande à Israël de stopper toutes ses activités d'implantation, de démanteler toutes les colonies de Cisjordanie et du Golan syrien occupé ainsi que de détruire le mur de séparation que la Cour internationale de Justice a déclaré illégal dans son avis consultatif du 9 juillet 2004.

M. Baum (Suisse) : La Suisse salue le cessez-le-feu conclu le week-end dernier par Israël et l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza ainsi que les signes d'ouverture exprimés par les deux parties au conflit ces derniers jours. Nous sommes convaincus que le cessez-le-feu peut jeter les bases pour toute une série de mesures de confiance, contribuant ainsi à créer un fondement solide pour la reprise du dialogue politique entre Israël et l'Autorité palestinienne. La Suisse appelle de ses vœux un cessez-le-feu généralisé à l'ensemble du territoire palestinien occupé, suivi d'un armistice de longue durée, initiant un processus politique crédible et fermement soutenu par la communauté internationale.

Le cessez-le-feu est encore fragile. Il est impératif que les parties concernées fassent preuve du maximum de retenue face aux violations de ses termes. L'objectif doit être de mettre fin à l'escalade de violence des derniers mois, dont les populations civiles palestiniennes et israéliennes ont été les principales victimes. La Suisse réitère que la IV^{e} Convention de Genève est applicable dans tous les territoires occupés par Israël. La protection de la population civile passe tout d'abord par le respect du droit, qui s'impose à l'ensemble des parties au conflit. Les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution doivent être suivis en toutes circonstances.

Dans l'immédiat, l'Autorité palestinienne doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme au lancement de roquettes Qassam en territoire israélien et rétablir la sécurité. Dirigés contre la population civile israélienne, ces actes de violence constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et nuisent aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Dans ce contexte, nous soutenons pleinement les efforts du Président Abbas pour la constitution d'un gouvernement d'union nationale et appelons toutes les factions politiques à surmonter leurs divisions et prendre en compte les intérêts de l'ensemble de la population dans le territoire palestinien occupé.

Pour ouvrir la voie à un avenir politique crédible et donner une chance aux efforts diplomatiques en cours, Israël doit cesser toute action susceptible de compromettre la création future d'un État palestinien. Israël doit en particulier mettre un terme à la construction et à l'expansion de colonies de peuplement qui violent les règles du droit international, en particulier la IV^{e} Convention de Genève de 1949, et constituent un obstacle majeur à la paix. Le respect de l'unité territoriale de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, constitue un impératif.

Durant l'année écoulée, la situation dans le territoire palestinien occupé n'a cessé de se détériorer. Les destructions d'infrastructures publiques et civiles résultant des opérations militaires ont plongé la population civile palestinienne dans la précarité, la

pauvreté et le chômage. La construction de la barrière de séparation, la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement et les obstacles apportés à la liberté de mouvement en Cisjordanie entraînent des besoins humanitaires accrus et une fragmentation politique, économique et sociale de la population dans le territoire palestinien occupé. Conformément à ses obligations de puissance occupante et aussi dans son propre intérêt, Israël doit œuvrer à la reprise de l'économie palestinienne.

Le conflit israélo-palestinien est sans conteste au centre de la problématique moyen-orientale, mais il ne faut pas oublier, ni négliger, les volets libanais et syrien d'une crise aux ramifications régionales. Le statu quo est intenable. Si les parties au conflit choisissent la voie de la paix, elles devront pouvoir compter sur l'engagement de la communauté internationale pour le règlement de l'ensemble des conflits dans la région. Un tel règlement doit s'attaquer aux causes profondes de ces conflits – et pas uniquement à leurs conséquences – et renouer avec le processus de paix. Cette voie implique le dialogue avec tous les pays et acteurs concernés. Pour sa part, la Suisse est prête à contribuer aux efforts de la communauté internationale.

La Suisse condamne fermement l'assassinat du Ministre libanais de l'industrie, Pierre Gemayel. Cet événement tragique s'inscrit dans un contexte difficile de la vie politique libanaise. Nous nous inquiétons de ses possibles répercussions sur les efforts que le Gouvernement libanais, légitime et démocratiquement élu, fait actuellement pour étendre l'autorité de l'État à l'ensemble de son territoire et mener à bien l'entreprise de reconstruction.

La Suisse continuera à soutenir les efforts du Premier Ministre Siniora en vue de rétablir la cohésion et le dialogue nationaux. Tous les États et les parties concernés doivent contribuer à la mise en œuvre et au respect de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. On ne saurait nier que certains aspects de cette résolution représentent des défis importants. Cependant, tout doit être mis en œuvre pour consolider la cessation des hostilités et ainsi éviter que le peuple libanais ait à subir de nouvelles violences armées sur son territoire.

La Suisse salue toutes les décisions prises visant la création du tribunal à caractère international. Dans la phase difficile que le Liban traverse actuellement, la création de ce tribunal permettra de donner un signal fort en faveur de la justice en mettant un terme à l'impunité des auteurs de crimes tels que les assassinats perpétrés contre l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et d'autres personnalités de la vie publique libanaise.

M. Zoubi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre du point 13 de l'ordre du jour, relatif à la situation au Moyen-Orient. Nous avons grand besoin de réfléchir aux mesures pratiques qui permettraient de faire sortir le processus de paix de l'impasse. Nous nous réjouissons des signes de détente constatés ces derniers jours et de la trêve récemment conclue entre Israël et la Palestine. Nous espérons que cela permettra de désamorcer la crise et de véritablement relancer le processus politique.

À la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence il y a deux semaines, l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-10/16 par laquelle elle a condamné les attaques d'Israël dans la bande de Gaza et d'autres actes de violence et de destruction dirigés contre les Palestiniens. L'Assemblée générale a exhorté les deux parties à cesser immédiatement tous actes de violence, y compris les tirs de roquettes contre des villes israéliennes. Il est indispensable de faire cesser la violence dans le territoire palestinien occupé, au Liban et en Iraq.

À cet égard, nous réaffirmons que le Gouvernement jordanien condamne vigoureusement les massacres perpétrés dans le pays frère de l'Iraq, ainsi que la violence au Liban, notamment le meurtre de Pierre Gemayel et l'assassinat arbitraire de civils. Il faut respecter l'intégrité territoriale du Liban et s'abstenir de toute ingérence dans ses affaires intérieures. Il faut également préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que l'identité et les choix de son peuple.

Face à l'intensité des différents actes de violence, la Jordanie fait tout son possible pour mettre fin à ce phénomène qui risque de dévaster la région tout entière. Nous prions instamment l'ensemble des parties concernées d'œuvrer en faveur du dialogue, de la réconciliation et du rapprochement tout en prenant des initiatives constructives sur le plan politique. Il incombe à la communauté internationale de maintenir son appui aux programmes de développement qui peuvent avoir des effets positifs pour la région. Cela contribuerait à mettre fin aux activités des éléments

radicaux qui tentent de nuire à la sécurité et à la stabilité.

Le Roi de Jordanie a affirmé à maintes reprises que le problème palestinien était au cœur de la question du Moyen-Orient. L'absence de progrès dans son règlement est une source d'instabilité et met en péril la sécurité de la région tout entière. Nous engageons donc le Quatuor et les parties concernées à veiller au respect de la trêve récemment conclue par les parties israélienne et palestinienne.

Il importe également de renforcer les forces de sécurité palestiniennes déployées dans les zones frontalières de Gaza et de leur donner les moyens de mener à bien leur mission. Nous saluons les efforts faits dans ce sens par le Président Mahmoud Abbas, en particulier pour aboutir à l'unité nationale dans les territoires palestiniens occupés. Il faut également que l'aide internationale parvienne aux Palestiniens de manière à enrayer la détérioration de la situation économique et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés.

Un règlement rapide du problème des prisonniers détenus dans les deux camps permettrait d'apaiser les tensions et de faire un pas dans la bonne direction. En rouvrant définitivement les points de passage de la bande de Gaza, en atténuant les restrictions imposées à la liberté de circulation des Palestiniens et en versant les recettes fiscales dues aux Palestiniens, Israël contribuerait au rétablissement de la confiance.

L'évolution récente de la situation, en particulier la guerre destructrice et meurtrière qu'Israël a livrée contre le Liban frère ou encore les opérations militaires disproportionnées qu'il a menées contre le peuple palestinien, y compris ses multiples incursions dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, a une nouvelle fois clairement montré qu'il ne pouvait y avoir de solution unilatérale au conflit arabo-israélien. Tous ces faits prouvent que la paix est la seule option possible. Ce n'est pas en prenant des mesures unilatérales que l'on servira les intérêts de la région. La justice ne peut naître dans les ruines de l'agression et de l'occupation; elle ne peut régner que si l'on respecte les dispositions du droit international, si l'on s'attaque aux causes profondes du conflit, si l'on met fin à l'occupation des terres arabes par Israël sur la base du principe de l'échange des terres contre la paix et si les Palestiniens, qui subissent depuis plusieurs dizaines d'années le joug de la colonisation, retrouvent leurs droits.

Ma délégation a traité en détail des pratiques illégales d'Israël dans les territoires arabes occupés dans le cadre des travaux de la Commission chargée d'examiner les pratiques israéliennes. À la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, notre délégation abordera la question de la politique israélienne d'implantation, qui a été condamnée, et celle des dommages occasionnés par l'édification du mur de séparation, qu'Israël poursuit en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et des termes de la Feuille de route. La politique israélienne d'implantation met directement en péril la création future d'un État palestinien indépendant.

Le seul moyen de parvenir à règlement équitable du conflit israélo-palestinien est que les deux parties mènent des pourparlers suivant un calendrier précis, qui garantisse l'application des résolutions internationales, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Il est également primordial de régler la question des réfugiés palestiniens en se fondant sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948, ainsi que sur les termes de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. La communauté internationale est unanime sur la nécessité d'instaurer une paix juste, fondée sur le principe de l'échange des terres contre la paix, et un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël. Il faut que, sur ce point, Israël fasse preuve de souplesse et permette au processus de paix de progresser à travers la reprise des pourparlers. Il est également indispensable qu'Israël prenne des dispositions concrètes pour mettre fin à l'occupation.

M. Chidyausiku (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.

Nous exhortons toutes les parties concernées à œuvrer en priorité à la reprise du processus de paix et à la création d'un État palestinien. La Jordanie se réjouit que le Quatuor inclue désormais d'autres acteurs influents de la scène régionale et internationale. Nous réaffirmons notre volonté de contribuer concrètement à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Égypte, qui a présenté les

projets de résolution A/61/L.35 et L.36, dont la Malaisie s'est portée coauteur.

Le paysage politique du Moyen-Orient et la situation qui y règne en matière de sécurité restent marqués par les ravages de la guerre, du conflit et de l'occupation étrangère. La région se trouve en fait à un tournant décisif en raison notamment des événements survenus ces derniers jours entre Israël et la Palestine, mais aussi au Liban et en Iraq. La situation grave qui prévaut actuellement dans la région exige que la communauté internationale s'y intéresse de plus prêt et intervienne davantage pour aider les pays de la région à parvenir à la paix et à la sécurité.

La question de Palestine reste au cœur des tensions auxquelles le Moyen-Orient est en proie. En ce moment crucial où des efforts sincères sont faits pour relancer les pourparlers de paix israélo-palestiniens, il est impératif que l'action diplomatique du Quatuor, menée en coopération avec les pays de la région, vise à obtenir le retour immédiat des parties à la table des négociations. La Feuille de route et l'Initiative de paix arabe sont à cet égard primordiales. La Feuille de route doit être acceptée et appliquée par les deux parties. L'Initiative de paix arabe doit être examinée de très près par Israël. La mise en place d'un État de Palestine indépendant et souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale, n'a que trop tardé. Nous devons faire tout notre possible pour maintenir la dynamique engagée en direction de la paix.

S'il est impératif que les pourparlers de paix reprennent autour de la question israélo-palestinienne, il est tout aussi important de les relancer avec la Syrie et le Liban. Israël doit comprendre qu'il ne peut exister en tant qu'État de la région s'il n'entretient pas une paix véritable et des relations amicales avec ses voisins immédiats. La paix et un règlement politique sont l'unique solution stratégique d'Israël et des États arabes. De son côté, la communauté internationale continuera de soutenir la quête d'une paix durable dans la région.

Nous sommes tous alarmés par l'absence de progrès dans le problème israélo-syrien. L'occupation du Golan syrien par Israël reste une grave violation du droit international et une marque évidente de mépris à l'égard des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il est vital que les deux parties entament des négociations directes afin de parvenir à un règlement définitif. Ma délégation se félicite des marques de bonne volonté manifestées à plusieurs reprises par la République arabe syrienne à l'égard d'une reprise des négociations avec Israël. Il est regrettable qu'Israël n'y ait pas répondu positivement. Nous réaffirmons notre vue selon laquelle la paix ne peut être réalisée que si les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont appliquées, que le principe de l'échange des terres contre la paix est respecté et qu'Israël se retire totalement et sans condition de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

En ce qui concerne le Liban, ma délégation condamne sans réserve l'assassinat du Ministre de l'industrie Pierre Gemayel, le 21 novembre 2006 à Beyrouth. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de M. Gemayel ainsi qu'au peuple et au Gouvernement libanais. Nous saluons la détermination et l'engagement du Gouvernement libanais de traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de ce terrible crime. Nous partageons l'inquiétude exprimée par la communauté internationale face aux tentatives faites pour nuire à la stabilité politique du Liban, pour saboter les efforts du Gouvernement libanais visant à renforcer la démocratie et à étendre son autorité dans tout le territoire et pour enrayer le processus de reconstruction. La Malaisie reste déterminée à aider le Liban à recouvrer la paix et la sécurité.

La situation en Iraq est lourde de conséquences pour la paix et la prospérité internationales et régionales. Il est primordial de rétablir au plus vite la paix et la sécurité dans le pays. La direction iraquienne a le droit – en fait, le devoir et la responsabilité – de faire régner l'ordre public et la stabilité politique sur tout le territoire. La sécurité de l'Iraq doit être du seul ressort d'un Iraq indépendant et souverain. Pour réellement atteindre l'indépendance et la démocratie, sources de paix et de sécurité, il convient donc de traiter de façon globale et exhaustive les questions de l'insécurité, de la gouvernance, de la relance économique, de la justice et de l'état de droit.

Le Gouvernement iraquien est en position d'engager l'Iraq et son peuple sur la bonne voie. Il est également urgent que la direction iraquienne redouble d'efforts, même si cela est difficile, pour vaincre, dans le respect du droit national et international, tous ceux qui commettent des actes de violence dans le pays, qu'ils soient iraquiens ou étrangers.

Une lueur d'espoir brille désormais au Moyen-Orient. Nous devons travailler ensemble pour que cette

lueur devienne une lumière intense de paix, de liberté et de dignité qui inonde tous les peuples de la région. Nous demandons à ceux qui ont la plus grande influence de s'évertuer à instaurer durablement la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Nous exhortons Israël à regarder au-delà de ses exigences immédiates de sécurité, aussi importantes soient-elles, et d'engager véritablement un dialogue sérieux et constructif avec ses voisins arabes afin de parvenir au plus vite à une paix globale. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à continuer de s'employer à assumer pleinement ses responsabilités, s'agissant de maintenir la sécurité et la stabilité en Iraq.

M. Oegroseno (Indonésie) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient revêt une importance considérable pour l'Indonésie. Je me réjouis donc de la possibilité qui m'est offerte de faire part de nos vues dans le débat de l'Assemblée générale sur cette question.

Avant de poursuivre, je remercie le Secrétaire général de ses rapports publiés sous les cotes A/61/298 et A/61/355. Nous connaissons malheureusement trop bien ce dont il fait état : la violence s'est intensifiée pendant la période à l'examen en raison de l'activité de l'armée israélienne, des assassinats extrajudiciaires de prétendus activistes, des vastes opérations menées sur le terrain et des tirs de chars. Tout cela a rendu infernale la vie des Palestiniens.

Le rapport indique clairement que le Gouvernement israélien n'a pas suspendu ses activités d'implantation et n'a pas démantelé les avant-postes installés en Cisjordanie depuis mars 2001, comme il en avait l'obligation conformément à la Feuille de route. En revanche, l'édification du mur en Cisjordanie s'est accélérée. Le rapport décrit également la catastrophique situation humanitaire du peuple palestinien qui résulte du fait qu'Israël entrave la circulation des personnes et des marchandises au moyen de ses points de contrôle et de l'édification illégale de son mur et qu'il a suspendu le versement des recettes douanières et fiscales palestiniennes.

Tout cela pris ensemble explique la brusque dégradation de la situation humanitaire de la population palestinienne. Car, au lieu de faire avancer le peuple palestinien, comme le on pensait, le processus démocratique a créé les conditions d'une pauvreté accrue et du mécontentement.

De notre point de vue, ce châtiment collectif est en train de faire naître un sentiment d'injustice et de persécution chez les Palestiniens pour la simple raison qu'ils ont exercé leur droit démocratique. Or, cela ne fait guère avancer le processus de paix dans l'intérêt de la population de la région, comme le montre la violence qui s'est poursuivie sans interruption ces derniers mois.

En ce qui concerne la question de Jérusalem, nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'Israël continue de mener ses activités illégales d'implantation, à travers le plan E1, et de construire son mur illégal à l'intérieur et autour de Jérusalem, risquant ainsi de préjuger de l'accord sur le statut final de Jérusalem.

Nous voudrions également rappeler la résolution 58/22 de l'Assemblée générale, intitulée « Jérusalem ». Cette résolution demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il renonce à prendre des mesures unilatérales d'occupation qui modifient ou visent à modifier le statut de Jérusalem; elle rappelle la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de ne pas reconnaître la « loi fondamentale » d'Israël et a déclaré que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à Al Qods Al Charif était illégale et par conséquent nulle et non avenue.

S'agissant de la question du Golan syrien, nous voudrions réaffirmer qu'il est absolument nécessaire qu'Israël mette fin à son occupation, comme le prévoient les résolutions de l'Assemblée générale concernant cette question, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981). DU fait de l'adoption de cette résolution, la décision d'Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan est nulle et non avenue et sans effet. En conséquence, Israël doit, notamment, cesser d'imposer sa nationalité ou toute forme d'identité israélienne aux citoyens syriens dans le Golan syrien occupé.

S'agissant du Liban, nous condamnons l'assassinat du Ministre Gemayel et exprimons nos sincères condoléances au peuple libanais. Quant à la situation politique après l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité du 11 août 2006, nous nous félicitons des progrès enregistrés sur le terrain dans l'application de la résolution, après le déploiement de troupes supplémentaires de maintien de la paix. Nous sommes heureux que la Force intérimaire

des Nations Unies au Liban, à laquelle l'Indonésie a fourni des contingents, ait commencé à assumer certaines de ses responsabilités, notamment en patrouillant la zone d'opération, en surveillant la cessation des hostilités et en assistant les Forces armées libanaises dans le sud.

Bien qu'il soit important de veiller à ce que les deux parties au conflit mettent rigoureusement en œuvre le cessez-le-feu, nous ne devons pas perdre de vue l'importance que revêt l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes les plus touchées par le conflit. Au cours des deux mois de violence de l'été dernier, des centaines de civils libanais innocents ont été tués, les infrastructures libanaises ont été systématiquement dévastées et des millions de personnes ont été déplacées. Ainsi, nous devons rapidement nous concentrer sur la reconstruction et la remise en état de la région.

Selon nous, le règlement du conflit qui sévit au Moyen-Orient repose sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, la question de la Palestine étant au cœur de la question. L'Indonésie estime que l'on ne peut pas parvenir à une paix juste et globale dans la région sans un règlement juste et global de la question de la Palestine. C'est l'élément clef d'une paix durable dans la région.

À cette fin, Israël doit abandonner ses politiques agressives et son approche brutale de la question palestinienne et respecter le droit international, les conventions de Genève et l'obligation qu'il a au titre du droit humanitaire de protéger les civils en temps de guerre. Il est également impératif qu'Israël se retire complètement de tous les territoires occupés dans la région.

Les modalités sont clairement énoncées dans les résolutions pertinentes de l'ONU. Il incombe donc à la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël se conforme à ces résolutions, si nous voulons voir une paix durable s'installer dans la région.

M. Al-Jafari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Notre Organisation internationale est presque une sœur jumelle de la question de la Palestine et de la situation au Moyen-Orient, puisque, depuis sa création, l'Organisation a adopté des centaines de résolutions dans l'espoir de parvenir à un règlement juste et global du conflit israélo-arabe, règlement qui garantirait la création d'un État palestinien indépendant sur le sol national palestinien, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

La communauté internationale s'est rendue compte au cours des dernières décennies que, sans aucun doute ni ambiguïté, c'est Israël qui a entravé toutes les tentatives faites pour trouver une solution au conflit. Israël persiste à mener des politiques d'occupation, d'agression, d'expansion et de répression et commet les crimes contre l'humanité les plus odieux des temps modernes. En dépit de tout cela, nous continuons à nous réunir ici, chaque année, pour examiner en détail la grave situation qui prévaut dans la région du Moyen-Orient, alors que la région elle-même devient progressivement une poudrière. La situation est exacerbée, les actes d'agression se multiplient et le droit international est bafoué, alors qu'un pays en particulier, appuyé par une superpuissance, continue à violer toutes les normes du droit international et le droit international humanitaire.

Dans ce contexte où se mêlent un surprenant silence et l'impuissance, la communauté internationale et ses mécanismes influents se vantent fièrement de recourir à la pratique du deux poids, deux mesures, d'appuyer l'agresseur et de lui donner la couverture nécessaire, alors qu'il réprime impitoyablement la victime attaquée. Les peuples de la région perdent donc confiance dans le droit international et ne le considèrent plus comme un moyen de régler les conflits armés et de satisfaire leurs aspirations de justice, de paix et de sécurité.

La noble tâche que la communauté internationale doit accomplir consiste essentiellement à orienter la situation actuelle dans la bonne direction, de manière à aboutir à une solution, et non à l'escalade des tensions, à l'affrontement et au conflit. Il faut bien comprendre la vérité, c'est-à-dire que l'occupation des territoires arabes par Israël est à l'origine de la colère et de la fureur que les gens éprouvent à l'égard des actes permanents d'agression, dont le dernier a été l'agression brutale menée contre le Liban, la bande de Gaza, les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé.

Alors que de toute évidence, nous sommes dans l'impasse dans notre recherche d'une paix juste et globale, la douloureuse réalité constitue une menace sérieuse et complexe et mène à l'affrontement plutôt qu'à la paix.

Israël continue d'occuper le Golan syrien et pratique les formes les plus odieuses d'injustice et d'oppression. D'une part, Israël pille les ressources naturelles et l'eau du Golan; il construit des barrages,

dont le dernier en date est une construction de sable et de boue près de la ville de Quneitra, à 10 mètres seulement à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu. En construisant ce barrage, Israël tente de détourner l'eau de pluie et l'eau des crues du Golan occupé pour empêcher qu'elles n'alimentent la rivière Yarmouk, en particulier dans le bassin de la vallée de Raqqad, qui se trouve au nord-ouest de Quneitra. Ainsi, l'eau est détournée et reste dans la zone occupée, qui relève de l'autorité d'Israël, la puissance occupante, sous les yeux mêmes de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, et, de ce fait, en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU qui considèrent le Golan syrien comme un territoire occupé.

Nous estimons la capacité de stockage de ce barrage à 2 millions de mètres cubes d'eau. Israël poursuit sa construction, alors que cette action illégale contribue à priver les agriculteurs syriens dans la zone libérée du territoire d'une des plus importantes sources d'eau pour l'irrigation des cultures et d'eau potable pour le bétail. La construction de ce barrage constitue en fait un danger pour la population de la ville d'Al-Qunaytirah et des villages voisins lorsque des inondations se produisent.

Ce projet vient compléter les desseins israéliens visant à piller les eaux de surface ainsi que les eaux souterraines du Golan. Près de 800 millions de mètres cubes d'eau sont ainsi volés des ressources en eau du Golan chaque année. L'exploitation de l'eau du Golan par Israël ne se limite pas à approvisionner les colonies de peuplement israéliennes en eau pour l'irrigation et la consommation. L'eau syrienne est en fait vendue et exportée par conteneurs par une entreprise du nom d'Eden Water Company, dont les recettes s'élèvent à près de 80 millions de dollars.

Israël continue à construire de nouvelles colonies de peuplement de manière à perpétuer son occupation et à poursuivre ses provocations à l'égard des Syriens. Il existe désormais 40 colonies de peuplement israéliennes dans le Golan occupé sous divers noms et sous diverses classifications. Parmi elles, 19 sont des coopératives agricoles ou moshavs, et 15 sont des communautés agricoles ou kibboutz, en plus des six municipalités et villes existantes.

Les forces d'occupation israéliennes continuent d'enterrer des déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé et d'y planter des mines terrestres. Elles ont créé près de 70 champs de mines parmi les maisons du Golan. Imaginez donc des mines dissimulées au beau milieu de zones résidentielles. Dix-sept enfants ont ainsi perdu la vie et 50 ont été blessés, perdant une main, un pied ou un œil, alors qu'ils jouaient dans les jardins minés par ces machines tueuses israéliennes. L'occupation a transformé les zones d'habitation légales du Golan en lieux de mort.

Les forces d'occupation israéliennes continuent de faire obstacle aux efforts déployés par l'ONU en vue de trouver une solution à ce terrible problème. L'occupation s'ingénie à imposer une politique du fait accompli afin que ces champs de mines puissent être confisqués à l'avenir. Cette politique est appliquée par les forces d'occupation à la fois dans le Golan syrien et dans le Sud-Liban. Malgré les résolutions de légitimité internationale sur cette question, qui jugent l'occupation et l'annexion du Golan nulle et non avenue et sans effet juridique, les Gouvernements israéliens successifs ignorent délibérément tous ces textes et d'autres.

Pour toutes ces raisons, la communauté internationale a décidé de condamner Israël et son occupation des terres étrangères par la force, et de faire pression sur ce pays pour qu'il respecte les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, adoptées il y a respectivement 39 et 33 ans. Ces deux résolutions n'ont pas été mises en œuvre en raison du soutien aveugle qu'une superpuissance apporte à Israël, puissance occupante. Cette situation ne fait qu'entraîner un sentiment de frustration et de désespoir et une haine toujours plus grands et alimente la soif de vengeance.

Il y a quelques jours, le Conseil des droits de l'homme a vu, à Genève, l'adoption d'une nouvelle résolution condamnant les violations israéliennes des droits de l'homme dans le Golan syrien occupé. Cette résolution vient renforcer un véritable arsenal de résolutions internationales rejetant la politique d'agression et d'occupation israélienne. C'est pourquoi, dans le même esprit, nous demandons aux membres de voter pour le projet de résolution intitulé « Le Golan syrien », afin d'appuyer la légitimité internationale tant à Genève qu'à New York.

La campagne d'agression destructrice menée par Israël contre le Liban a détruit à la fois les habitations et les habitants de ce pays. Toutefois, la résistance acharnée et courageuse opposée par les Libanais et l'unité nationale dont ils ont fait preuve, ont permis de défaire l'agresseur. Israël continue d'ignorer, de

manière tout à fait irresponsable, la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de menacer la vie du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au mépris arrogant de la légitimité internationale et de la crédibilité de l'ONU.

En dépit du fait que la Syrie a annoncé qu'elle coopérerait à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et qu'elle a pris les mesures concrètes nécessaires à cette fin, ce qui a été confirmé par l'ONU elle-même, quelques voix opportunistes ayant des desseins spécifiques continuent de se faire entendre, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation internationale, dans le but de jeter le doute, de manière injuste, sur les mesures prises par la Syrie. La Syrie insiste, une fois de plus, sur l'indépendance du Liban, sa stabilité, sa souveraineté, son unité et sa réconciliation nationales. Nous sommes pleinement confiants que le Liban pourra surmonter les conséquences de l'agression dont il a été victime et retrouver la voie de la prospérité et du bien-être tout en établissant les meilleures relations possibles avec la Syrie dans l'intérêt de ces deux pays et de ces deux peuples, qui partagent la même histoire et la même géographie et qui sont séparés par ceux qui s'opposent à eux.

La Syrie a continué de mettre en avant son désir de voir s'instaurer une paix juste et globale ainsi que la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient, grâce au retrait israélien des territoires occupés palestiniens, libanais et syriens. La Syrie a indiqué que son choix stratégique était l'instauration d'une paix juste et globale. Elle a pris part au processus de paix entamé à Madrid sur la base des résolution 242 (1967) et 338 (1973), du principe « terre contre paix » et de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Le fait que la Syrie ait adopté une stratégie de paix ne devrait en aucune manière être interprété par certains comme un signe de faiblesse. L'option choisie, parmi toutes celles qui se présentent à nous, s'appuie sur la volonté de résister et de libérer notre terre au cas où Israël et ceux qui ignorent le désir de paix et de retrait du Golan syrien occupé jusqu'à la frontière du 5 juin 1967 continueraient de rejeter la paix.

Je voudrais terminer ma déclaration par une citation du Président Bashar el-Assad tirée du magazine espagnol *La Clave* :

> « Aucun pays ne peut imposer un plan spécifique sur la région, dont l'histoire et la culture remontent à pratiquement 1 000 ans. Ce sont les événements et non la puissance qui façonnent la région, toute autre voie mène au conflit. L'enjeu n'est pas seulement de déterminer les frontières, mais aussi de définir l'avenir. C'est pourquoi nous ne devons pas parler des frontières, mais plutôt des relations entre les pays qui sont bien plus importantes.
>
> Nous devons encourager le dialogue entre les pays et les cultures de la région. La clef en est le processus de paix, car l'extrémisme, l'instabilité et les divisions augmentent en l'absence de paix. »

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations brésilienne et argentine sur le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient ».

Il y a 15 ans de cela, à la Conférence de Madrid, a commencé un processus qui aurait dû aboutir à la réalisation d'une paix juste et durable dans toutes les voies de négociation du conflit israélo-arabe. Cet objectif s'est malheureusement révélé être insaisissable et les efforts réalisés jusqu'à présent n'ont pas porté leurs fruits. Les événements survenus cette année dans les territoires palestiniens occupés, au Liban et en Israël nous ont montré que plus on tarde à trouver une solution négociée à ce conflit, plus augmentent les souffrances de la population civile, la méfiance, et le ressentiment entre les parties. L'un des enseignements que nous avons tirés au cours de ces années, c'est que l'impasse du processus de paix a engendré une instabilité permanente dans l'ensemble de la région et que l'emploi de la force ne saurait remplacer une solution politique négociée. Il ressort donc de plus en plus clairement qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit.

C'est pourquoi le Brésil et l'Argentine ont toujours été convaincus que cette situation d'affrontement a été et continue d'être insoutenable, et il est donc urgent de prendre des mesures décisives pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Si la responsabilité principale des négociations incombe aux parties, nous pensons que l'ONU et la communauté internationale doivent assumer un rôle plus actif et plus efficace.

Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer que nos pays estiment qu'il est temps de convoquer sous les auspices de l'ONU une conférence internationale, dont l'objectif serait de relancer le processus de paix

sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du principe « terre contre paix », de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

Pour ce qui est du volet israélo-palestinien, nos pays n'ont cessé d'exprimer leur vive préoccupation devant la spirale de la violence, des vengeances et des représailles qui ont coûté tant de vies. Nous réitérons notre condamnation des opérations militaires qui ont provoqué la mort de civils innocents, ainsi que les actes de terrorisme et de violence. Nous rappelons que les parties doivent respecter intégralement leurs obligations, conformément au droit international humanitaire, en cessant de recourir à la force excessive et disproportionnée et d'attaquer les civils.

Vu qu'il est indispensable de mettre fin à la violence, nous nous félicitons du cessez-le-feu conclu dans la bande de Gaza. Nous espérons qu'il se maintiendra et sera étendu également à la Cisjordanie. Nous appelons les deux parties à respecter pleinement cet engagement et à éviter toute action susceptible de le compromettre.

Nous demandons également aux deux parties de faire des progrès pour résoudre le problème des prisonniers et appelons à la libération, le plus tôt possible, du soldat israélien et des ministres et législateurs palestiniens.

Nous estimons que les activités d'implantation israéliennes et la construction de la barrière de séparation en Cisjordanie doivent cesser immédiatement.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés est également un sujet de vive préoccupation pour nos pays. La communauté internationale doit agir sans délai pour soulager les souffrances de la population palestinienne. Israël doit également y contribuer en s'acquittant de ses obligations dans le contexte de l'Accord réglant les déplacements et le passage et en transférant les recettes fiscales et douanières palestiniennes retenues depuis le début de l'année.

Nos pays estiment que l'on ne peut pas laisser s'effondrer les institutions palestiniennes. Au contraire, il faut faire de nouveaux efforts pour les préserver et les renforcer. Nous espérons que l'initiative visant à constituer un gouvernement palestinien d'unité nationale sera fructueuse et impulsera le processus de réconciliation politique interne et la normalisation des relations avec la communauté internationale.

Pour ce qui est de la situation au Liban, le Brésil et l'Argentine jugent positif le fait que la cessation des hostilités, instaurée au titre de la résolution 1701 (2006), se soit maintenue durant tous ces mois. En même temps, nous pensons que la situation reste précaire et que les parties doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations. Israël, en particulier, doit mettre fin à ses incursions aériennes dans le territoire libanais, lesquelles constituent une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Le Gouvernement libanais, quant à lui, doit garantir que la zone au sud du fleuve Litani soit exempte d'armes et ne serve pas de point de départ à des attaques contre Israël. Il doit avoir le monopole de la force sur l'ensemble de son territoire. À cette fin, tous les groupes armés doivent être désarmés dans le cadre du processus général de dialogue politique.

Nombre d'autres aspects de la résolution 1701 (2006) n'ont toujours pas été mis en œuvre. Nous espérons que le Secrétaire général présentera sous peu des recommandations spécifiques en la matière.

Au vu de l'interdépendance des divers conflits de la région, le Brésil et l'Argentine estiment important de progresser dans la recherche d'une solution au volet israélo-syrien afin de mettre un terme à l'occupation des hauteurs du Golan, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Enfin, je voudrais réaffirmer le ferme attachement du Brésil et de l'Argentine à la recherche d'un règlement juste, global et définitif du conflit au Moyen-Orient. Le résultat de cette paix doit être qu'Israël et ses voisins arabes, y compris un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, économiquement viable et d'un seul tenant – puissent vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'est associée aux déclarations faites par la Finlande au nom de l'Union européenne eu égard aux points 13 et 14 de l'ordre du jour, intitulés, respectivement, « La situation au Moyen-Orient » et « Question de Palestine ». Je serai donc bref.

Il s'est passé beaucoup de choses au Moyen-Orient depuis les débats sur cette même question qui se sont déroulés durant la session précédente de l'Assemblée générale, mais ce, malheureusement, au détriment des peuples de la région. En même temps, nous avions espéré que le retrait de la bande de Gaza et

de certaines parties de la Cisjordanie faciliterait la reprise du processus de paix. Toutefois, au cours de la période qui a suivi, la région a pratiquement sombré dans l'anarchie. La bande de Gaza est devenue un champ de bataille, ce qui a traumatisé les Palestiniens de Gaza. Le conflit libanais a provoqué d'immenses pertes humaines et matérielles. La région a été aux prises avec les prises d'otages, les attaques à la roquette contre des civils innocents et le recours aveugle et démesuré à la force.

Les événements survenus récemment en Palestine et au Liban ont sans nul doute illustré une fois de plus combien les enjeux sont grands au Moyen-Orient. Face à l'ampleur de la souffrance des peuples de la région, nous devons reconnaître que ni des mesures militaires ni des décisions unilatérales ne pourront remédier durablement aux problèmes qui attendent un règlement juste et global. Dans ce contexte, nous avons affirmé à maintes et maintes reprises qu'à moins de répondre pleinement aux aspirations légitimes du peuple palestinien, nous ne pourrons pas parvenir à la paix et la sécurité désirées au Moyen-Orient.

Ceci me conduit à souligner la nécessité absolue d'une vision politique viable pour l'ensemble de la région et de ses peuples. Dans ce contexte, nous estimons que la vision de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues n'est pas un mirage mais un objectif réaliste. Pour que cela se produise, les parties doivent honorer leurs obligations respectives énoncées par la Feuille de route du Quatuor et tous les accords pertinents et toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale doit encourager les parties et faciliter un changement dans la dynamique sur le terrain qui leur permette de passer de l'affrontement à la coopération, et de là à une paix durable.

Nous nous félicitons de l'accord intervenu récemment entre le Président Abbas et le Premier Ministre Ehud Olmert au sujet d'un cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Leur volonté de dialogue et de compromis est particulièrement opportune. Nous espérons que ces deux dirigeants déploieront un maximum d'efforts pour faire durer le calme et la tranquillité dans la bande de Gaza, qui en a besoin depuis longtemps. L'extension du cessez-le-feu à la Cisjordanie réduirait sans aucun doute encore la tension sur le terrain. Nous voudrions aussi voir les dirigeants des deux côtés s'appuyer sur leur nouvelle approche constructive pour mener un dialogue authentique permettant de relancer le processus de paix.

Cela étant, je voudrais rappeler l'attachement et l'appui de la Turquie à tous les efforts visant un règlement de la question du Moyen-Orient. Nous maintenons des contacts étroits avec toutes les parties et nous encourageons le dialogue et la coopération. Cependant, nous pensons que des progrès éventuels dans les autres voies du processus de paix au Moyen-Orient doivent aussi recevoir l'attention qu'elles méritent, au moment où nous tentons de relancer le dialogue entre Palestiniens et Israéliens. Il convient de prêter l'attention voulue aux voies syrienne et libanaise et les réactiver pour parvenir à une paix globale et durable dans toute la région. Pour sa part, la Turquie est prête à contribuer aux efforts internationaux en vue d'une reprise de tous les aspects du processus de paix. Tous les peuples du Moyen-Orient méritent une vie pacifique, sûre et prospère dans leur région.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur le point 13 de l'ordre du jour.

Je crois comprendre que des consultations se poursuivent au sujet des projets de résolution A/61/L.31 à A/61/L.36. La prise de décision concernant ces six projets de résolution est donc reportée à 10 heures demain matin.

La séance est levée à 16 h 45.